



Ordonnance de télécom CRTC 2014-100

Version PDF

Ottawa, le 5 mars 2014

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Dryden Municipal Telephone System	56	le 21 février 2014	le 25 avril 2014
MTS Inc.	753	le 19 février 2014	le 1 ^{er} avril 2014

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.